

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
8 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
8 septembre 2020, à 20:00 heures au centre des Loisirs au 114 rue Gagnon.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Monsieur	Yannick Fortin	Conseiller siège N° 3
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Est absent :

Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
----------	---------------	-----------------------

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 3 août 2020
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Demande à la CPTAQ – Julien Lavoie
8. Achat de signalisation et installation
9. Formation d'abattage
10. Affaires diverses :
11. Période de questions
12. Levée de la séance

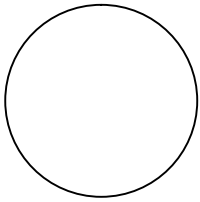
01-08-09-2020

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2020

02-08-09-2020

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2020 soit adopté avec correction de la coquille au point 19.
ADOPTÉE



SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

03-08-09-2020

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 745 159.25 \$.

ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé de la séance des maires ainsi que la correspondance reçue.

7. DEMANDE À LA CPTAQ – JULIEN LAVOIE

04-08-09-2020

En vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1)*, la recommandation doit être motivée en tenant compte des critères visés à l'article 62 et des dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire.

La municipalité reçoit la demande d'autorisation et le conseil municipal la motive par ce qui suit :

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée par monsieur Julien Lavoie afin d'obtenir l'autorisation de lotir et d'aliéner une partie du lot 5 098 748 aux fins de transaction immobilière;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'affectera pas l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne peut être réalisé hors de la zone agricole, puisqu'il s'agit de l'agrandissement d'un terrain résidentiel situé en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'a aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'autoriser la présente demande n'aura pas d'effet négatif sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur est conforme au règlement de zonage 188-2010 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme de la municipalité sont conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Mitis.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Yannick Fortin et résolu à la majorité des membres présents que le conseil municipal de Padoue appui la demande d'autorisation de monsieur Julien Lavoie auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE

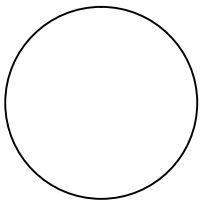
8. ACHAT DE SIGNALISATION ET INSTALLATION

05-08-09-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents :

De faire l'achat de panneaux de signalisation et de poteaux et de faire effectuer l'installation par la firme qui installera celle du chemin Kempt Sud.

ADOPTÉE.



06-08-09-2020

9. FORMATION D'ABATTAGE

Il est proposé par madame Lucette Algerson et appuyé par la majorité des membres présents :

De payer la formation d'abattage à monsieur Jonathan Boucher puisque c'est maintenant obligatoire par la CNESST.
ADOPTÉE.

10. AFFAIRES DIVERSES

Il n'y a aucun point à ajouter.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les 3 contribuables présents.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

07-08-09-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 20:45 heures.
ADOPTÉE.

Approbation des résolutions

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire 8 septembre 2020, tenue au centre des Loisirs au 114 rue Gagnon à 20:00 heures. En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

Gilles Laflamme, maire

08-09-2020

Date

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 9 septembre 2020.